COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Etaient présents : M. EUGÈNE - M. BOUTELEUX - Mme DOUAY - M. REZZOUKI M. DUCLOUX - M. BOZZANI - Mme MAUJEAN - Mme THOLON - M. JACQUESSON M. BOKASSIA - M. MARLIOT - Mme BONNEAU - Mme OKTEN - Mme VANDENBERGHE M. BAHIN . M. SAMYN - M. FRERE - M. FAUQUET . M. FLEURY-GOBERT . M. PADIEU M. COPIN.

Absents excusés: Mme LEFEVRE (P. à Mme MAUJEAN) - M. KRABAL - Mme MARTELLE (P. à Mme BONNEAU) - M. GENDARME - Mme GOSSET (P. à Mme DOUAY) - M TURPIN Mme ROBIN - M. BERMUDEZ - Mme LAMBERT (P. à Mme VANDENBERGHE) - M. TIXIER (P. à M. BAHIN) - Mme HIERNARD (P. à M. PADIEU) - M. BEAUVOIS.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019

Avec 25 suffrages pour et 2 abstentions (groupe Château-Thierry fait front), le compte rendu est approuvé.

- Tarifs municipaux
- Marchés Publics . Procédure adaptée

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Départ de M. PADIEU (20 présents . 25 votants)

Vote des taxes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Avec 23 suffrages pour et 2 abstentions (M. FRERE et M. COPIN),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré sur le taux dimposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux suivants pour lannée 2020

Foncier bâti : 20,81 %Foncier non bâti : 39,22 %

soit aucune augmentation des taux par rapport à lannée 2019.

Départ de M. BOZZANI, M. JACQUESSON et M. BOKASSIA (17 présents . 22 votants)

Reprise anticipée du résultat 2019 pour le budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu linstruction budgétaire et comptable M14,

Vu la balance générale certifiée conforme de Madame le Trésorier Principal,

En application des dispositions de lignstruction budgétaire et comptable M14, la ville peut procéder à une reprise anticipée de ses résultats au budget primitif sans avoir au préalable voté le compte administratif. Elle se fondera pour cela sur une balance certifiée de Madame Le Trésorier principal.

Cette reprise anticipée sœffectue selon des modalités proches de celles de læffectation des résultats.

En effet, la ville ne peut reprendre à sa section de fonctionnement que la part du résultat 2019 excédant le besoin de financement de la section dignvestissement.

Après le vote du compte administratif, le conseil municipal devra se prononcer sur laffectation du résultat 2019.

La reprise anticipée du résultat au budget primitif sœrccompagne de lœnscription dœnne prévision dænffectation au compte 1068 (affectation en réserves), de la reprise des restes à réaliser (en dépenses et en recettes) et de la reprise du résultat excédentaire en fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement).

Les comptes de la Ville pour lænnée 2019 tels que figurant dans la balance certifiée par Madame le Trésorier se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles + ordre	20 907 695,40
Recettes réelles + ordre	22 618 973,61
Résultat reporté (compte 002)	3 045 373,12

Résultat de la section = résultat à affecter 4 756 651,33

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses réelles + ordre	9 081 353,03
Recettes réelles + ordre	10 311 027,83
Résultat reporté (compte 001)	-4 820 150,65
Solde dexécution	-3 590 475,85

Restes à réaliser

Restes à réaliser - dépenses 740 399,96 Restes à réaliser - recettes 2 457 961,66

Besoin de financement 1 872 914,15

Détail des opérations de reprise anticipée du résultat au Budget primitif 2018

Prévision daffectation (recette en

investissement au compte 1068) 1 872 914,15

Report en fonctionnement (ligne 002 en

recette de fonctionnement) 2 883 737,18

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à Iqunanimité,

DECIDE de reprendre en report de la section de fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement) la part du résultat 2019 excédant le besoin de financement, soit 2 883 737,18 ".

Cela se traduira par les inscriptions suivantes :

Reprise des restes à réaliser en dépenses donvestissement : 740 399,96 "

Reprise des restes à réaliser en recettes diprovestissement : 2 457 961,66 "

Reprise du déficit reporté donvestissement (ligne en dépenses 001) : 3 590 475,85 "

Prévision daffectation en réserves (recette au compte 1068) : 1 872 914,15 "

Report de læxcédent reporté de fonctionnement (recette à la ligne 002) : 2 883 737,18 "

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020

Budget primitif général 2020

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, portant décentralisation, modifiée par la loi du 22 juillet 1983,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et son décret d'application en date du 27 mars 1993;

Vu la Loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311 - 1 et suivants (Livre III),

Vu les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M 14.

Considérant le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour 2020,

Avec 20 suffrages pour et 2 votes contre (M. COPIN et M. FRERE),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote du budget primitif 2020 par chapitre tant en fonctionnement quæn investissement

ADOPTE le projet de Budget Primitif 2020 du budget de la commune qui se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes et des dépenses de fonctionnement est de 23 312 369.18 ".

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre.	Libellé	Mesures nouvelles
	DEPENSES DE LÆXERCICE	23 312 369.18
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 997 324.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 026 587.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 920 783.00
66	CHARGES FINANCIERES	162 940.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	62 060.00

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 953 681.18
042	OPERATION DORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 045 994.00
	RECETTES DE LÆXERCICE	23 312 369.18
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 010 603.00
73	IMPOTS ET TAXES	14 038 571.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 502 958.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	246 000.00
013	ATTENUATION DES CHARGES	389 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 000.00
042	OPERATION DORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	197 500.00
002	EXCEDENT REPORTE	2 883 737.18

SECTION DENVESTISSEMENT

Le montant total des recettes et des dépenses donvestissement est de 13 952 226.99 ".

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Mesures nouvelles	TOTAL (= RAR + vote)
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	740 399.96	13 211 827.03	13 952 226.99
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	61 899.00	60 000.00	121 899.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	10 752.14	571 060.00	581 812.14
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 983.75	890 342.64	1 023 326.39
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	534 765.07	5 473 534.79	6 008 299.86
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 758 000,00	1 758 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		660 000.00	660 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES		10 913.75	10 913.75
040	OPERATION DØRDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		197 500.00	197 500.00
001	DEFICIT DUNVESTISSEMENT REPORTE		3 590 475.85	3 590 475.85
	RECETTES DEINVESTISSEMENT	2 457 961.66	11 494 265.33	13 952 226.99
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 457 961.66	1 211 676.00	3 669 637.66
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 650 000.00	1 650 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE		960 000.00	960 000.00

1068	EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	1 872 914.15	1 872 914.15
24	PRODUITS DES CESSIONS	800 000.00	800 0000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 953 681.18	3 953 681.18
040	OPERATION DEPROPE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 045 994.00	1 045 994.00

ARTICLE 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'application de cette décision.

Retour de M. BOZZANI, M. JACQUESSON et M. BOKASSIA (20 présents . 25 votants)

Présentation du Plan Pluriannuel denvestissement (PPI)

La gestion pluriannuelle des investissements représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour la ville. Cette nécessité a dœilleurs été rappelée par la chambre régionale des comptes dans son dernier rapport.

Les élus et les services se sont donc engagés des 2018 dans un processus de planification et de programmation des projets d'investissements.

Ce projet pluriannuel diprovestissement porte sur la période 2020-2024 et concerne tous les investissements recensés par les élus et les services dans les thématiques suivantes :

Laurbanisme et le cadre de vie Lapdentité et les loisirs Le vivre ensemble

Ce travail de recensement a été conduit en lien avec la mise en %uvre des feuilles de route élaborées par la municipalité, en lien avec les citoyens et les agents municipaux.

Le plan pluriannuel diprovestissement (PPI) 2020-2024 présenté aujourdiqui signscrit dans la continuité des dépenses déquipement engagées.

Il reprend naturellement les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) qui sont en cours de réalisation, souhaitées afin de mieux planifier les investissements et maximiser les investissements.

La présentation de cette programmation déquipement en PPI vient de lisibilité et de transparence souhaité par léquipe municipale, en présentant annuellement ces AP/CP et en les actualisant réqulièrement.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à læntretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail des agents municipaux

Avec ce PPI, læquipe municipale souhaite porter un programme denvestissements :

Ambitieux, avec près de 39 millions d æuros donvestissements programmés entre 2020 et 2024 sur le budget principal, soit une moyenne de 7,8 M" par an.

Responsable, puisquoun tel niveau donvestissement noest possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi quoù notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.

Réaliste, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de laction publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets dænvergure.

Avec 23 suffrages pour et 2 votes contre (M. FRERE et M. COPIN),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE le Plan Pluriannuel denvestissement (PPI), joint à la présente délibération.

Création et actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Vu les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M 14,

Vu le caractère pluriannuel de certaines dépenses déquipement,

Le Conseil municipal peut décider la création dune autorisation de programme de ces travaux avec une planification des crédits de paiement sur plusieurs années. Cette procédure permet doméliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice,

Lœutorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de lœuvestissement. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à la liquidation complète des travaux. Elle peut être révisée par délibération du conseil municipal.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Cette autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiements. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de lœutorisation de programme. Les crédits de paiements non consommés seront répartis sur les exercices suivants en fonction de lœuvancée des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création/actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de paiement ci-dessous :

Actualisation:

	Montant de	Montant des crédits de paiements				
Libellé de l'autorisation de programme	l'autorisation de Programme	Crédits de paiements antérieurs	2020	2021	2022	2023
Aménagement de la rue du Général de Gaulle / Place de l'Hôtel de Ville	555 000,00 €	185 452,80 €	369 547,20 €	- €	- €	- €
Aménagement de la rue du Château	912 000,00 €	711 899,07 €	200 100,93 €	- €	- €	- €
Extension groupe scolaire Mare Aubry	1 848 896,00 €	19 622,00 €	726 600,00 €	1 102 674,00 €	- €	- €
Aménagement des abords du Palais des Rencontres	1 525 000,00 €	- €	100 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	425 000,00 €
Rénovation du Musée Jean de la Fontaine	1 827 000,00 €	- €	60 000,00 €	700 000,00 €	1 067 000,00 €	- €
Bords de Marne ; Vélo Route Voie Verte	1 025 000,00 €	442 134,50 €	582 865,50 €	- €	- €	- €
Aménagement de la rue Roger Catillon	491 603,10 €	- €	491 603,10 €	- €	- €	- €

Création:

Libellé de l'autorisation de programme			dits de paiements	
programme		2020	2021	
Aménagement Rue Jean de La Fontaine	660 700,00 €	110 700,00 €	550 000,00 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

APPROUVE lo tractualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs à loaménagement de la rue du Général de Gaulle/Place de l'Hôtel de ville, de loaménagement de la rue du château, les travaux dont de groupe scolaire de la Mare Aubry, loaménagement des abords du Palais des Rencontres, la rénovation du musée Jean de La Fontaine, les bords de Marne Vélo Route Voie Verte ainsi que loaménagement de la rue Roger Catillon.

DIT que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2020 de la commune.

Reprise anticipée du résultat 2019 pour le budget annexe restauration

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu linstruction budgétaire et comptable M14,

Vu la balance générale certifiée conforme de Madame le Trésorier Principal,

En application des dispositions de lipstruction budgétaire et comptable M14, la ville peut procéder à une reprise anticipée de ses résultats au budget primitif sans avoir au préalable voté le compte administratif. Elle se fondera pour cela sur une balance certifiée de Madame Le Trésorier principal.

Cette reprise anticipée sœffectue selon des modalités proches de celles de læffectation des résultats.

En effet, la ville ne peut reprendre à sa section de fonctionnement que la part du résultat 2019 excédant le besoin de financement de la section diproventissement.

Après le vote du compte administratif, le conseil municipal devra se prononcer sur laffectation du résultat 2019.

La reprise anticipée du résultat au budget primitif sœaccompagne de lonscription doune prévision douple fectation au compte 1068 (affectation en réserves), de la reprise des restes à réaliser (en dépenses et en recettes) et de la reprise du résultat excédentaire en fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement).

Les comptes du budget annexe restauration pour lænnée 2019 se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles + ordre	948 591,26
Recettes réelles + ordre	949 126,74
Résultat reporté (compte 002)	5 682,21
Résultat de la section = résultat à affecter (A)	6 217,69

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses réelles + ordre	59 457,13
Recettes réelles + ordre	59 575,04
Résultat reporté (compte 001)	326,21
Solde dexécution (B)	444,12

Restes à réaliser

Restes à réaliser - dépenses	0
Restes à réaliser - recettes	0

Excédent de financement 444.12

Détail des opérations de reprise anticipée du résultat au Budget primitif 2020

Prévision daffectation (recette en investissement au compte 1068) 0

Report en fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement) 6 217,69

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE de reprendre en report de la section de fonctionnement du budget « restauration » (ligne 002 en recette de fonctionnement) la totalité du résultat 2019, soit 6 217,69 ".

Cela se traduira par les inscriptions suivantes :

Reprise de læxcédent reporté danvestissement (ligne en dépenses 001) :444,12 "

Prévision daffectation en réserves (recette au compte 1068) : 0 "

Report de læxcédent reporté de fonctionnement (recette à la ligne 002) : 6 217,69 "

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 du budget annexe.

Budget annexe restauration 2020

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, portant décentralisation, modifiée par la loi du 22 juillet 1983,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et son décret d'application en date du 27 mars 1993;

Vu la Loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311 - 1 et suivants (Livre III),

Vu les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M 14,

Considérant le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour 2020,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE de procéder au vote du budget primitif 2020 par chapitre tant en fonctionnement quœn investissement

ADOPTE le projet de Budget Primitif 2020 du budget annexe restauration qui se décompose ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes et des dépenses de fonctionnement est de 910 823.69 ". Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre.	Libellé	Mesures nouvelles
	DEPENSES DE LÆXERCICE	910 823.69
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	451 665.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	401 042.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 840.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 019.00
022	DEPENSES IMPREVUES	6 684.69
042	OPERATION DORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	23 573.00
	RECETTES DE LEEXERCICE	910 823.69
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	750 414.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 242.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	134 000.00
042	OPERATION DORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 950.00
002	EXCEDENT REPORTE	6 217.69

SECTION DENVESTISSEMENT

Le montant total des recettes et des dépenses donvestissement est de 48 017.12 ".

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre.	Libellé	Mesures
		nouvelles
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48 017.12
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 067.12
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00
040	OPERATION DORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 950.00
	RECETTES DENVESTISSEMENT	48 017.12
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	24 000.00
040	OPERATION DORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	23 573.00
001	EXCEDENT Donvestissement reporte	444.12

ARTICLE 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'application de cette décision.

Tarifs municipaux Ë Location de salles

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE de modifier comme suit les tarifs de location des salles municipales

TARIFS EN EURO (applicables au 01/01/2020)		8 Rue du Château	Maison des Associations	11 bis Rue de Fère	82 rue village Saint Martin	Gymnases	Palais des Rencontres Salle de spectacle et annexe	Palais des Rencontres Amphi	Palais des Rencontres Salle de réunion	
	DEMI JOURNEE	Sans recette	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
ASSOCIATIONS DE CHÂTEAU-		Avec recette	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
THIERRY	JOURNEE	Sans recette	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
		Avec recette	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
ASSOCIATIONS	DEMI JOURNEE	Sans recette	172,45	96,45	49,25	49,25	380	844	337	100
EXTERIEURS A CHÂTEAU-		Avec recette	228,85	127,25	63,60	63,60	500	1 125	450	100
THIERRY ENTREPRISES ET AUTRES ORGANISMES	JOURNEE 1	Sans recette	228,85	127,25	63,60	63,60	500	1 125	450	150
		Avec recette	345,15	190,85	96,45	96,45	750	1 500	600	150

MODALITES DE LOCATION

Journée supplémentaire : 50 % du tarif journée - Journée suivantes : 20 % du tarif journée

Tarif de remplacement du matériel cassé, détérioré ou manquant : Refacturation au tarif d'achat

Gratuité

- a) pour les réunions ou manifestations organisées par les organismes publics et les formations politiques et syndicales **UNIQUEMENT** les salles suivantes : Salle "8 rue du château", Salle "11 bis rue de Fère", Salle "André Berger", Salle "82 rue du Village Saint-Martin, Palais des Rencontres : salle de réunion et amphi (hors SSIAP).
- b) pour la formation et l'information des élus, y compris les syndicats intercommunaux dont la ville est membre

Palais des Rencontres

Caution pour la location des salles: chèque de 1 000 "

Caution pour la location du matériel: chèque de 1 000 "

Espace traiteur : 250 " la journée (gratuit pour les associations de Château-Thierry)

Location du matériel professionnel son et lumière + technicien : 650 " la journée

Location tables et chaises : 100 " la journée (gratuit pour les associations de Château-Thierry)

Forfait installation et prêt du matériel de base son et lumière "salle de spectacle + annexe" = 400 "

Forfait nettoyage "salle de spectacle + annexe" = 500 "

Forfait nettoyage "Amphithéâtre" ou autres salles = 100 "

Location son et vidéo « amphithéâtre » : 150 " la journée (gratuit pour les associations de Château-Thierry)

Location son et vidéo « Grande salle » : 200 " la journée (gratuit pour les associations de Château-Thierry)

Subvention 2020 au CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour lænnée 2020, le CCAS sollicite une subvention de 550 000 ".

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE dopccorder une subvention de 550 000 " au CCAS de Château-Thierry au titre de lopcercice 2020.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 article 65736 du budget communal.

Subvention 2020 aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Avec 19 suffrages pour et 6 non participations au vote (Mme DOUAY, Mme MAUJEAN, M. JACQUESSON, Mme BONNEAU, M. BAHIN, M. COPIN),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE dapporter une aide financière aux associations qui en ont fait la demande selon la répartition ci-jointe :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subvention fonctionnement et exceptionnelle
Aide à projets 2019			
Total Aide à projets	1 000,00 €	0,00€	1 000,00 €
Cadre de Vie			
Chats sans Toi	750,00 €		750,00 €
Kamité Excellence Events	500,00€	500,00€	1 000,00 €
L'omois (ADAO)	500,00€		500,00€
Societe Mycologique de Château-Thierry	250,00€		250,00 €
Total Cadre de Vie	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Contrat de Ville			0,00€
Contrat de Ville	10 000,00 €		10 000,00 €
Total Contrat de ville	10 000,00 €	0,00€	10 000,00 €
Culture			
2000 Histoires de mon village	150,00€		150,00 €
Academie Charles Cros	4 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €
Chœur de chambre castella	1 200,00 €		1 200,00 €
Compagnie l'Atalante	1 500,00 €		1 500,00 €
Compagnie Le chien qui miaule	500,00€		500,00 €
Compagnie L'Echangeur	27 000,00 €	2 000,00 €	29 000,00 €
Ensemble instrumental de CH-TH	400,00€		400,00 €
Festival du film historique et citoyen	1 000,00 €		1 000,00 €
Festival Jean de la Fontaine	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
Grains de sel	800,00€		800,00 €

La Bisculterie 68 000,00 € 68 000,00 € 39 500,00 € 39 500,00 € 39 500,00 € 39 500,00 € 39 500,00 € 1000,00 € 1000,00 € 1000,00 € 1000,00 € 27 000,00 € 27 000,00 € 27 000,00 € 5000,00 € 65 500,00 € 65 500,00 € 65 500,00 € 150,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 200,00 € 2500,00 € 2500,00 € 2500,00 € 261 869,00 € 261 869,00 € 261 869,00 € 261 869,00 € 261 869,00 € 261 869,00 € 260 869,00 € 2500,00 €	Haut les Arts	150,00€		150,00€
Le Calicot NIGHT AND DAY 1 000,00 € 1 000,00 € 1 200,00 € Photo club Arc en Ciel Les Castels 500,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € Théatre de la Mascara 4 500,00 € 150,00	Jeunes Talents	6 500,00 €		6 500,00 €
NIGHT AND DAY Patrimoine Vivant 27 000,00 € Patrimoine Vivant 27 000,00 € 1 000,00 € 1 20 000,00 € 1 500,00 € 5 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 8 000,00 € 9 000,00 € 9 000,00 € 9 000,00 € 9 000,00 € 9 000,00 € 9 000,00 € 1 000,0	La Biscuiterie	68 000,00 €		68 000,00 €
Patrimoine Vivant Photo Club Arc en Ciel 1500,00 € 1500,00 € 600,00 € 600,00 €	Le Calicot	39 500,00 €		39 500,00 €
Photo club Arc en Ciel 1 500,00 € 500,00 € 500,00 € Les Castels 500,00 € 500,00 € 500,00 € Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € 1500,00 € 500,00 € Association Soupape 150,00 € 4500,00 € 4500,00 € Théatre de la Mascara 4000,00 € 4500,00 € 4000,00 € Union Musicale 24 000,00 € 24 000,00 € 300,00 € Association pour le Musée Jean de La Fontaine 7419,00 € 7419,00 € 26 419,00 € Economie Total culture 235 450,00 € 26 419,00 € 26 889,00 € Eomomie 2500,00 € 2500,00 € 2500,00 € 2500,00 € Les petits boulots de l'omois 5000,00 € 2500,00 €	NIGHT AND DAY	1 000,00 €		1 000,00 €
Les Castels Société des amis Jean de la Fontaine Théatre de la Mascara Théatro 4 000,00 € 150,00 € 150,00 € Théatre de la Mascara 1 4 000,00 € 4 4 000,00 € 4 4 000,00 € A 24 000,00 € A 24 000,00 € A 300,00 € Total culture T	Patrimoine Vivant	27 000,00 €		27 000,00 €
Société des amis Jean de la Fontaine 800,00 € 1500,00 € 200,00 € société Historique et Archéologique de Château-Thierry 500,00 € 500,00 € 500,00 € Association Soupape 150,00 € 150,00 € 4500,00 € 4500,00 € 4500,00 € 4500,00 € 4500,00 € 4500,00 € 4000,00 € 4000,00 € 4000,00 € 4000,00 € 4000,00 € 24000,00 € 24000,00 € 300,00 € 300,00 € 300,00 € 300,00 € 7419,00 €	Photo club Arc en Ciel	1 500,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €
societe Historique et Archéologique de Château-Thierry 500,00 € 500,00 € Association Soupape 150,00 € 150,00 € Théatre de la Mascara 4 500,00 € 4500,00 € Union Musicale 24 000,00 € 24 000,00 € Amis des temples de Château-Thierry 300,00 € 24 000,00 € Association pour le Musée Jean de La Fontaine 7 419,00 € 7419,00 € FAB LAB 6 000,00 € 26 419,00 € 261 869,00 € PATS 2 500,00 € 2 500,00 € 5 000,00 € Les petits boulots de l'omois 5 000,00 € 5 000,00 € 5 000,00 € Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Vie et Paysage 1 300,00 € 1 300,00 € 300,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 15 000,00 € 37 100,00 € Education Total Economie 35 100,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € Université Populaire de Château-Thierry 250,00 € 2 500,00 €<	Les Castels	500,00€		500,00€
Association Soupape 150,00 € 150,00 € 4 500,00 € 4 500,00 € 4 500,00 € 4 500,00 € 4 500,00 € 4 500,00 € 4 000,00 € 4 000,00 € 24 000,00 € 24 000,00 € 24 000,00 € 24 000,00 € 300,00 € 300,00 € 300,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 5 000,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 5 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 6 000,00 € 5 000,00 € 5 000,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 5000,00 € 1 5000,00 € 1 5000,00 € 1 5000,00 € 1 5000,00 € 1 5000,00 € 1 5000,00 € 1 5000,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2	Société des amis Jean de la Fontaine	800,00€	1 500,00 €	2 300,00 €
Théatre de la Mascara 4 500,00 € 4 500,00 € 4 500,00 € 4 000,00 € 4 000,00 € 4 000,00 € 2 4000,00 € 2 4000,00 € 2 4000,00 € 2 4000,00 € 300,00 € 300,00 € 300,00 € 300,00 € 7 419,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 61 869,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 3 100,00 € 3 100,00 €	societe Historique et Archéologique de Château-Thierry	500,00€		500,00€
Théatr'o 4 000,00 € 4 000,00 € 24 000,00 € 24 000,00 € 24 000,00 € 24 000,00 € 24 000,00 € 300,00 € 300,00 € 300,00 € 300,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € 261 869,00 € Economie FORDITION DESPORTED DE LOS DELOS DEL	Association Soupape	150,00€		150,00 €
Union Musicale 24 000,00 € 24 000,00 € Amis des temples de Château-Thierry 300,00 € 7 419,00 € 7 419,00 € Association pour le Musée Jean de La Fontaine 7 419,00 € 261 869,00 € Economie FAB LAB 6 000,00 € 6 000,00 € PATS 2 500,00 € 2 500,00 € Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € 7 000,00 € Vie et Paysage 1 300,00 € 1 300,00 € Globe 21 300,00 € 15 000,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 15 000,00 € Total Economie 35 100,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Education 400,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € Université Populaire de Château-Thierry 250,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € 17 750,00 € Jumelage ASATANANA France Madagascar 1 200,00 € 100,00 € 17 750,00 € Château-Thierry GISNADIE 500,00 € 100,00 € 200,00 €	Théatre de la Mascara		4 500,00 €	4 500,00 €
Amis des temples de Château-Thierry Association pour le Musée Jean de La Fontaine Total culture Z35 450,00 € Z6 419,00 € Z6 119,00 € Z6 119,0	Théatr'o	4 000,00 €		4 000,00 €
Association pour le Musée Jean de La Fontaine Total culture 235 450,00 € 26 419,00 € 261 869,00 € Economie FAB LAB 6 6000,00 € C 5000,00 € Les petits boulots de l'omois Les petits boulots de l'omois 5 000,00 € Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme Total Economie 35 100,00 € Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD Université Populaire de Château-Thierry 5 000,00 € Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne Total Education 17 750,00 € 17 750,00 € Jumelage ASATANANA France Madagascar Château-Thierry CISNADIE ASATANANA France Madagascar Château-Thierry CISNADIE Château-Thierry MOSBACH Panafricaine Lissalisi Total Jumelage AUA Anciens des Coop AUO,00 € Patriotique ACPG-CATM 250,00 € 7 000,00 € 26 419,00 € 6 000,00 € 5 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 3 000,00 € 3 000,00 € 1 1 300,00 € 3 000,00 € 1 2 000,00 € 2 000,00 € 1 7 750,00 € 3 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 1 2 000,00 € 4 00,00 € 4 00,00 € Club de tarot de l'Omois Total Loisirs 6 00,00 € 0,00 € 9 50,00 € Patriotique ACPG-CATM	Union Musicale	24 000,00 €		24 000,00 €
Economie Company 26 419,00 € 26 1869,00 € FAB LAB 6 000,00 € 6 000,00 € 2 500,00 € PATS 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € Les petits boulots de l'omois 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Vie et Paysage 1 300,00 € 300,00 € 13 00,00 € Globe 21 300,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Education Total Economie 35 100,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 500,00 € 2 500,00 € Université Populaire de Château-Thierry 250,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € Uigue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 12 000,00 € 12 000,00 € 12 000,00 € 12 000,00 € 12 000,00 €	Amis des temples de Château-Thierry	300,00€		300,00€
Economie 6 000,00 € 6 000,00 € PATS 2 500,00 € 2 500,00 € Les petits boulots de l'omois 5 000,00 € 2 500,00 € Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Vie et Paysage 1 300,00 € 2 000,00 € 1 300,00 € Globe 21 300,00 € 3 00,00 € 3 00,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Total Economie 35 100,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 500,00 € 2 500,00 € Cooperative scolaire J. Rostand 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € 17 750,00 € Image: Total Education 17 750,00 € 0,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € Jumelage 500,00 € 500,00 € 500,00 € 500,00 € 500,00 € ASATANANA France Madagascar 1 200,00 € 500,00 € <td>Association pour le Musée Jean de La Fontaine</td> <td></td> <td>7 419,00 €</td> <td>7 419,00 €</td>	Association pour le Musée Jean de La Fontaine		7 419,00 €	7 419,00 €
FAB LAB FATS 2 500,00 € Les petits boulots de l'omois Les petits boulots de Château-Thierry 5 000,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 300,00 € 1 5 000,00 € 1 5 000,00 € 1 5 000,00 € 2 000,00 € 3 7 100,00 € 1 5 000,00 € 2 000,00 € 3 7 100,00 € 2 000,00 € 3 7 100,00 € 2 000,00 € 3 7 100,00 € 2 000,00 € 1 5 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 1 5 000,00 € 2 000,00 € 1 5 000,00 € 2 000,00 € 1 5 000,00 €	Total culture	235 450,00 €	26 419,00 €	261 869,00 €
PATS 2 500,00 € 2 500,00 € Les petits boulots de l'omois 5 000,00 € 5 000,00 € Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Vie et Paysage 1 300,00 € 300,00 € 300,00 € Globe 21 300,00 € 15 000,00 € 37 100,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 500,00 € 500,00 € Université Populaire de Château-Thierry 250,00 € 250,00 € 2500,00 € Cooperative scolaire J. Rostand 2 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € Jumelage ASATANANA France Madagascar 1 200,00 € 0,00 € 1 200,00 € Château-Thierry GINADIE 500,00 € 500,00 € 2 000,00 € Château-Thierry GRYBOW 1 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 3 000,00 € 2 800,00 € <td>Economie</td> <td></td> <td></td> <td></td>	Economie			
Les petits boulots de l'omois 5 000,00 € 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Vie et Paysage 1 300,00 € 300,00 € 300,00 € Globe 21 300,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 2 000,00 € 2 500,00 € Cooperative scolaire J. Rostand 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 15 000,00 € 17 750,00 € Total Education 17 750,00 € 0,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € Jumelage ASATANANA France Madagascar 1 200,00 € 1 200,00 € 1 200,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 €<	FAB LAB	6 000,00 €		6 000,00 €
Les boutiques de Château-Thierry 5 000,00 € 2 000,00 € 7 000,00 € Vie et Paysage 1 300,00 € 1 300,00 € 300,00 € Globe 21 300,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 2 500,00 € Université Populaire de Château-Thierry 250,00 € 2 500,00 € Cooperative scolaire J. Rostand 2 000,00 € 2 000,00 € Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 15 000,00 € Total Education 17 750,00 € 0,00 € 17 750,00 € Jumelage ASATANANA France Madagascar 1 200,00 € 1 200,00 € 2 000,00 € Château-Thierry GRYBOW 1 000,00 € 1 000,00 € 2 000,00 € Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 2 000,00 € 2 800,00 € Panafricaine Lissalisi 400,00 € 400,00 € 400,00 € Loisirs Aux Anciens des Coop 400,00 € 200,00 € 200,00 €	PATS	2 500,00 €		2 500,00 €
Vie et Paysage $1300,00 \in$ $1300,00 \in$ Globe 21 $300,00 \in$ $300,00 \in$ Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme $15000,00 \in$ $15000,00 \in$ Total Economie $35100,00 \in$ $2000,00 \in$ $37100,00 \in$ Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD $500,00 \in$ $500,00 \in$ Université Populaire de Château-Thierry $250,00 \in$ $250,00 \in$ Coperative scolaire J. Rostand $2000,00 \in$ $2000,00 \in$ Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne $1500,00 \in$ $15000,00 \in$ Total Education $17750,00 \in$ $0,00 \in$ $17750,00 \in$ Jumelage ASATANANA France Madagascar $1200,00 \in$ $1200,00 \in$ $1200,00 \in$ Château-Thierry CISNADIE $500,00 \in$ $500,00 \in$ $500,00 \in$ $500,00 \in$ Château-Thierry MOSBACH $800,00 \in$ $200,00 \in$ $200,00 \in$ $200,00 \in$ Total Jumelage $3900,00 \in$ $3000,00 \in$ $6900,00 \in$ Loisirs Aux Anci	Les petits boulots de l'omois	5 000,00 €		5 000,00 €
Globe 21	Les boutiques de Château-Thierry	5 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €
Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme 15 000,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 500,00 € 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 2 500,00 € 15 500,00 € 15 500,00 € 15 500,00 € 17 750,00 €	Vie et Paysage	1 300,00 €		1 300,00 €
Education 35 100,00 € 2 000,00 € 37 100,00 € ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD 500,00 € 500,00 € Université Populaire de Château-Thierry 250,00 € 250,00 € Cooperative scolaire J. Rostand 2 000,00 € 2 000,00 € Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 15 000,00 € Iumelage Total Education 17 750,00 € 0,00 € 17 750,00 € Jumelage Jumelage 1 200,00 € 1 200,00 € 1 200,00 € Château-Thierry CISNADIE 500,00 € 500,00 € 2 000,00 € 2 000,00 € Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 2 000,00 € 2 800,00 € 2 800,00 € Panafricaine Lissalisi 400,00 € 3 000,00 € 6 900,00 € 400,00 € Loisirs Total Jumelage 3 900,00 € 3 000,00 € 6 900,00 € Loisirs Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique 250,00 € 700,00 € 950,00 €<	Globe 21	300,00€		300,00 €
Education ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD $500,00 \in$ $500,00 \in$ Université Populaire de Château-Thierry $250,00 \in$ $250,00 \in$ $250,00 \in$ Cooperative scolaire J. Rostand $2000,00 \in$ $2000,00 \in$ $2000,00 \in$ Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne $15000,00 \in$ $15000,00 \in$ $15000,00 \in$ Jumelage ASATANANA France Madagascar $1200,00 \in$ $1200,00 \in$ $1200,00 \in$ Château-Thierry CISNADIE $500,00 \in$ $500,00 \in$ $500,00 \in$ Château-Thierry GRYBOW $1000,00 \in$ $1000,00 \in$ $2000,00 \in$ Château-Thierry MOSBACH $800,00 \in$ $2000,00 \in$ $2000,00 \in$ Panafricaine Lissalisi $400,00 \in$ $400,00 \in$ $400,00 \in$ Total Jumelage $3900,00 \in$ $3000,00 \in$ $6900,00 \in$ Loisirs $400,00 \in$ $400,00 \in$ $400,00 \in$ Club de tarot de l'Omois $200,00 \in$ $200,00 \in$ $200,00 \in$ Patriotique $200,00 \in$ $200,00 \in$ $200,00 \in$ $200,00 \in$ Patriotique ACPG-CATM </td <td>Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme</td> <td>15 000,00 €</td> <td></td> <td>15 000,00 €</td>	Les ambassadeurs du Terroir et du Tourisme	15 000,00 €		15 000,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD Université Populaire de Château-Thierry $250,00 €$ Cooperative scolaire J. Rostand $2000,00 €$ Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne Total Education 17 750,00 € 15 000,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 17 750,00 € 18 200,00 € 19 200,00 € 10 200,00	Total Economie	35 100,00 €	2 000,00 €	37 100,00 €
Université Populaire de Château-Thierry $250,00 €$ $250,00 €$ Cooperative scolaire J. Rostand $2000,00 €$ $2000,00 €$ Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne $15000,00 €$ $15000,00 €$ Total Education $17750,00 €$ $0,00 €$ $17750,00 €$ Jumelage ASATANANA France Madagascar $1200,00 €$ $1200,00 €$ $1200,00 €$ Château-Thierry CISNADIE $500,00 €$ $1000,00 €$ $2000,00 €$ $2000,00 €$ Château-Thierry MOSBACH $800,00 €$ $2000,00 €$ $2000,00 €$ $2000,00 €$ Panafricaine Lissalisi $400,00 €$ $400,00 €$ $400,00 €$ $6900,00 €$ Loisirs Aux Anciens des Coop $400,00 €$ $400,00 €$ $400,00 €$ $200,00 $	Education			
Cooperative scolaire J. Rostand $2\ 000,00\ \in$ $2\ 000,00\ \in$ Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne $15\ 000,00\ \in$ $15\ 000,00\ \in$ Total Education $17\ 750,00\ \in$ $0,00\ \in$ $17\ 750,00\ \in$ Jumelage ASATANANA France Madagascar $1\ 200,00\ \in$ $1\ 200,00\ \in$ $1\ 200,00\ \in$ Château-Thierry CISNADIE $500,00\ \in$ $1\ 000,00\ \in$ $2\ 000,$	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU BOIS BLANCHARD	500,00€		500,00€
Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne 15 000,00 € 15 000,00 € Total Education 17 750,00 € 0,00 € 17 750,00 € Jumelage ASATANANA France Madagascar 1 200,00 € 1 200,00 € Château-Thierry CISNADIE 500,00 € 500,00 € Château-Thierry GRYBOW 1 000,00 € 1 000,00 € 2 000,00 € Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 2 000,00 € 2 800,00 € Panafricaine Lissalisi 400,00 € 400,00 € 6 900,00 € Loisirs 400,00 € 400,00 € 400,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 0,00 € 600,00 € Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique ACPG-CATM 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Université Populaire de Château-Thierry	250,00€		250,00 €
Jumelage 1200,00 € 0,00 € 17750,00 € ASATANANA France Madagascar 1 200,00 € 1 200,00 € Château-Thierry CISNADIE 500,00 € 500,00 € Château-Thierry GRYBOW 1 000,00 € 1 000,00 € 2 000,00 € Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 2 000,00 € 2 800,00 € Panafricaine Lissalisi 400,00 € 400,00 € 400,00 € Loisirs Total Jumelage 3 900,00 € 3 000,00 € 6 900,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 400,00 € 200,00 € Patriotique 700,00 € 950,00 € 950,00 €	Cooperative scolaire J. Rostand	2 000,00 €		2 000,00 €
Jumelage 1 200,00 € 1 200,00 € Château-Thierry CISNADIE $500,00 €$ $500,00 €$ Château-Thierry GRYBOW $1000,00 €$ $1000,00 €$ $2000,00 €$ Château-Thierry MOSBACH $800,00 €$ $2000,00 €$ $2800,00 €$ Panafricaine Lissalisi $400,00 €$ $400,00 €$ $400,00 €$ Loisirs $400,00 €$ $400,00 €$ $400,00 €$ Club de tarot de l'Omois $200,00 €$ $200,00 €$ $200,00 €$ Patriotique $400,00 €$ $400,00 €$ $400,00 €$ ACPG-CATM $250,00 €$ $700,00 €$ $950,00 €$	Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne	15 000,00 €		15 000,00 €
ASATANANA France Madagascar Château-Thierry CISNADIE S00,00 € Château-Thierry GRYBOW Château-Thierry MOSBACH Panafricaine Lissalisi Total Jumelage Aux Anciens des Coop Club de tarot de l'Omois Total Loisirs	Total Education	17 750,00 €	0,00€	17 750,00 €
Château-Thierry CISNADIE 500,00 € 500,00 € Château-Thierry GRYBOW 1 000,00 € 1 000,00 € 2 000,00 € Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 2 000,00 € 2 800,00 € Panafricaine Lissalisi 400,00 € 400,00 € 6 900,00 € Loisirs Total Jumelage 3 900,00 € 3 000,00 € 6 900,00 € Aux Anciens des Coop 400,00 € 400,00 € 400,00 € 200,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 0,00 € 600,00 € Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique ACPG-CATM 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Jumelage			
Château-Thierry GRYBOW 1 000,00 € 1 000,00 € 2 000,00 € Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 2 000,00 € 2 800,00 € Panafricaine Lissalisi 400,00 € 400,00 € 6 900,00 € Loisirs 400,00 € 400,00 € 400,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 0,00 € 600,00 € Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique ACPG-CATM 250,00 € 700,00 € 950,00 €	ASATANANA France Madagascar	1 200,00 €		1 200,00 €
Château-Thierry MOSBACH 800,00 € 2 000,00 € 2 800,00 € Panafricaine Lissalisi 400,00 € 400,00 € 6 900,00 € Loisirs	Château-Thierry CISNADIE	500,00€		500,00€
Panafricaine Lissalisi 400,00 € 400,00 € 400,00 € 6 900,00 € Loisirs Aux Anciens des Coop 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 0,00 € 600,00 € 600,00 € 600,00 € Patriotique ACPG-CATM 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Château-Thierry GRYBOW	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Total Jumelage 3 900,00 € 3 000,00 € 6 900,00 € Loisirs 400,00 € 400,00 € 400,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 200,00 € 200,00 € Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Château-Thierry MOSBACH	800,00€	2 000,00 €	2 800,00 €
Loisirs 400,00 € 400,00 € Aux Anciens des Coop 400,00 € 400,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 200,00 € Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Panafricaine Lissalisi	400,00€		400,00€
Aux Anciens des Coop 400,00 € 400,00 € Club de tarot de l'Omois 200,00 € 200,00 € Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique ACPG-CATM 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Total Jumelage	3 900,00 €	3 000,00 €	6 900,00 €
Club de tarot de l'Omois 200,00 € 200,00 € Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Loisirs			
Total Loisirs 600,00 € 0,00 € 600,00 € Patriotique 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Aux Anciens des Coop	400,00€		400,00 €
Patriotique 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Club de tarot de l'Omois	200,00€		200,00 €
ACPG-CATM 250,00 € 700,00 € 950,00 €	Total Loisirs	600,00 €	0,00€	600,00€
	Patriotique			
AERI A 600,00 € 600,00 €	ACPG-CATM	250,00€	700,00€	950,00 €
	AERI A		600,00€	600,00€

TOTAL GENERAL	619 750,00 €	36 369,00 €	656 119,00 €
Sports	170 000,00 €		170 000,00 €
Total solidarité	127 350,00 €	0,00€	127 350,00 €
OCPRA	4 000,00 €		4 000,00 €
Jardins partagés des comtesses	1 500,00 €		1 500,00 €
COS - PERSONNEL MUNICIPAL	85 000,00 €		85 000,00 €
Association Départementale des Conjoints survivants et parents orphelins FAVEC 02	200,00€		200,00 €
Ass socio culturelle et sportive des detenus	500,00€		500,00 €
LA CIMADE Antenne de Soissons	150,00€		150,00 €
Accueil et Promotion	36 000,00 €		36 000,00 €
Solidarité			
Total Social	7 550,00 €	2 000,00 €	9 550,00 €
Voir autrement	250,00€		250,00 €
Secours Populaire Francais	600,00€	2 000,00 €	2 600,00 €
Secours Catholique	500,00€		500,00 €
Restaurants du cœur	900,00€		900,00€
Croix rouge Francaise	1 800,00 €		1 800,00 €
APEI des 2 vallées	3 500,00 €		3 500,00 €
Social			
Total santé	4 700,00 €	1 000,00 €	5 700,00 €
SUD AISNE EN FORME	1 000,00 €	500,00€	1 500,00 €
AFRICA LIB SANTE	300,00€		300,00 €
Association Française des Diabétiques	500,00€		500,00 €
Anat de l'Omois	500,00€		500,00 €
Alzheimer Sud Aisne	300,00€	500,00€	800,00 €
Alcool Assistance Croix d'Or	600,00€		600,00 €
ADAVEM 02	1 500,00 €		1 500,00 €
Santé		,	
Total Quartiers	2 850,00 €	0,00€	4 350,00 €
Association des jeunes sapeurs pompiers	1 500,00 €		1 500,00 €
Association Vanilles des Iles	500,00 €		500,00 €
Association culturelle et artistiques des Antilles	300,00 €		300,00 €
villages St Martin - Vincelles- le Buisson	300,00 € 250,00 €		300,00 € 250,00 €
Martel en fete	300.00 €		200.00.6
Lieux de vie	1 500,00 €	1 450,00 €	2 950,00 €
Société des membres de la Legion d'Honneur	150,00€	1.450.00.6	150,00 €
Médailles militaires de Château-Thierry	150,00€		150,00 €
FNACA comité de Château-Thierry	150,00 €		150,00 €
Comité d'entente ass Patriotiques	800,00€		800,00 €
	900 00 €	150,00€	-
Ass anciens combattants et amis Resistance	ĺ	150,00€	150,00 €

Engagement citoyen collectif E Attribution des bourses 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 12 décembre 2016, le conseil municipal approuvait la création donne bourse annuelle afin de récompenser les associations qui participent de manière concrète au vivre ensemble sur le territoire.

La finalité de cette récompense est de valoriser længagement collectif en direction du développement local, de la solidarité et du développement durable.

Les associations ont été choisies au regard de lightérêt général poursuivi par leurs activités (implication dans la vie locale, rayonnement des actions, valeurs citoyennes promulguées).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE dontribuer pour 2020 une bourse de 1 000 " aux associations suivantes :

- Vie et Paysages
- Les Restaurants du c%ur
- Association pour le musée Jean de la Fontaine
- ACADA (Association Culturelle et Artistique des Antilles)
- Château-Thierry Bienvenue
- Handball Club de Château-Thierry

Répartition des subventions aux clubs sportifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du budget primitif, une somme globale de 170 000 " a été votée pour être répartie entre les clubs sportifs demandeurs.

La Commission des Sports réunie en séance le 7 février 2020 a étudié la répartition des subventions des clubs sportifs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE de fixer comme suit la répartition :

Club	Subvention	Subvention	Aide à	Subvention
	fonctionnement	exceptionnelle	l'emploi	accordée
TOTAL A VERSER				170 000,00 €
Aïkido Club de l'Omois	300,00 €			300,00€
Association des Randonneurs Pédestres du Sud de l'Aisne	300,00€	1 000,00 €		1 300,00 €
Association Française des Diabétiques 02		300,00€		300,00€
Athlétic Club de Château-Thierry	11 000,00 €	300,00€		11 300,00 €
Cercle d'escrime de Château-Thierry	600,00€			600,00€
Château-Thierry Basket-Ball	4 000,00 €		4 000,00 €	8 000,00 €
Château-Thierry Escalade	2 000,00 €			2 000,00 €
Château-Thierry Etampes Football Club	10 000,00€		4 000,00 €	14 000,00 €
Château-Thierry Natation	4 600,00 €		4 000,00 €	8 600,00 €
Château-Thierry Rugby Omois Club	2 300,00 €			2 300,00 €
Château-Thierry Volley-Ball	1 700,00 €			1 700,00 €
Club de Tennis de Table de Château-Thierry	1 300,00 €			1 300,00 €
Club Subaquatique de Château-Thierry	500,00 €	400,00€		900,00€
CS CT Cyclotourisme	450,00 €			450,00€
En avant la forme	200,00 €			200,00€

RESTE A VERSER				75 600,00 €
TOTAL VERSE	68 300,00 €	10 100,00 €	16 000,00 €	94 400,00 €
Vélo Club Château-Thierry Métropole	500,00€			500,00€
Twirling club de l'Omois	500,00€			500,00€
Triathlon Club de l'Omois	1 200,00 €			1 200,00 €
Tennis Club de Château-Thierry	1 500,00 €			1 500,00 €
Subaqua Club Sapeurs-Pompiers	500,00€			500,00€
Sports Boules Château-Thierry	300,00 €			300,00€
Ring Olympique Castel	2 100,00 €	1 000,00 €		3 100,00 €
Pétanque Castelthéodoricienne	500,00 €			500,00€
Omois Canoë-Kayak	500,00 €			500,00€
Modèle Club de Château-Thierry	350,00 €			350,00€
Marche Mythique Organisation		1 500,00 €		1 500,00 €
Les Archers de Château-Thierry et de Brasles	500,00 €			500,00€
Les Amis de la Marche de Château-Thierry		3 600,00 €		3 600,00 €
L'Avant-Garde Gymnastique	1 800,00 €		4 000,00 €	5 800,00 €
La Petite "A" Echecs	700,00 €			700,00€
Kanazawa Karaté Do	1 800,00 €			1 800,00 €
Judo Club Château-Thierry	5 000,00 €			5 000,00 €
International Espoir Club	4 000,00 €			4 000,00 €
Handball Club de Château-Thierry	3 500,00 €			3 500,00 €
Gymnastique Volontaire Castel	600,00€			600,00€
Etoile Cycliste de Château-Thierry	3 200,00 €	2 000,00 €		5 200,00 €

Soutien au commerce Ë Versement daides aux commerçants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération en date du 15 novembre 2018, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer la convention partenariale dans le cadre de læppel à projet FISAC, suite à la décision de destribution de subvention du FISAC par le Ministre de læconomie et des Finances à la Ville de Château-Thierry.

Cette convention prévoit la tribution daides individuelles afin da compagner les investissements des commerçants et artisans ayant une vitrine en c%ur de ville et quartiers prioritaires selon des modalités validées au conseil municipal du 26 septembre 2019.

Le Comité dœttribution des aides directes réuni le 19 décembre 2019 et le 23 janvier 2020 a émis un avis favorable sur les projets suivants :

Entreprise	Adresse	Activité	Investissements		Montant retenu des travaux HT	Subvention Etat	Subvention Ville
BIJOUTERIE GASPARD	6 place de l'Hôtel de Ville	Bijouterie	Peinture alarme, électri	intérieure, cité vitrine	17 023	3 405 (20%)	3 405 (20%)
LA LIBRAIRIE DES FABLES – EURL CARO	20 Grande Rue	Librairie	Rampe agencement électricité	d'accès, intérieur,	7 361	1 472 (20%)	1 472 (20%)
LA FOURNEE DES FABLES	22 rue Carnot	Boulangerie -pâtisserie	Travaux commerciale, intérieur mobilier	façade travaux magasin,	20 000	4 000 (20%)	4 000 (20%)

Mzen beauté coiffure – SARL LINA	90 grande rue	Salon de coiffure	Travaux vitrine, fonds d'enseigne, aménagements intérieurs, matériel et mobilier professionnel	20 000	4 000 (20%)	4 000 (20%)
--	---------------	----------------------	--	--------	----------------	----------------

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

VALIDE lattribution des subventions aux entreprises mentionnées ci-dessus pour leurs projets.

AUTORISE sur présentation des pièces justificatives le reversement aux entreprises mentionnées ci-dessus la part de subvention Etat à hauteur des dépenses effectivement réalisées.

AUTORISE sur présentation des pièces justificatives le versement des aides de la Ville à hauteur des dépenses effectivement réalisées.

Commission dendemnisation amiable du préjudice économique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération en date du 2 mai 2019, Le conseil municipal a approuvé la création donne commission dondemnisation amiable du préjudice économique, afin de prévenir le préjudice subi par les commerçants impactés par les travaux de réhabilitation de la place de Idnôtel de ville et de la place du Maréchal Leclerc.

Les commerçants impactés par ces travaux ont jusquœqu 31 janvier 2020 pour saisir la commission.

Cette instance, présidée par un magistrat du tribunal administratif do miens, réunie en séance le 11 février 2020, doit examiner les dossiers présentés par des commerçants.

Cette commission dondemnisation amiable a pour rôle de rendre un avis et une proposition de montant dondemnisation.

Le conseil municipal reste souverain dans le choix de refuser ou descepter le principe du versement de indemnisation aux professionnels et de narrêter le montant.

Vu les avis émis par la commission dondemnisation réunie le 11 février 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE de verser à M. DALLA MUTA, gérant de loAdresse Rive Droite, une indemnité doun montant de 4 044 " à titre définitif pour le préjudice subi.

DECIDE de verser à M. HUBERT, gérant du Why Not, une indemnité donn montant de 9 033 " à titre définitif pour le préjudice subi.

DECIDE de verser à Mme BOURE, gérante du magasin Cook and Cosy, une indemnité donn montant de 2 674 " à titre définitif pour le préjudice subi.

DECIDE de verser à Mme COLLIGNON, gérante du magasin Hémisphère Sud, une indemnité donn montant de 2 491 " à titre définitif pour le préjudice subi.

DECIDE de verser à Mme ROUYER, gérante du Pressing Castel, une indemnité don montant de 4 714 " à titre définitif pour le préjudice subi.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels formalisant ces indemnisations.

Opération CÊ ur de Ville Ë Convention immobilière avec Action Logement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 23 janvier 2020 était signé lœuvenant à la Convention Action C%ur de Ville suite à sa validation en Conseil municipal du 13 décembre 2019 et en Conseil communautaire du 16 décembre 2020 avec 10 partenaires.

Action Logement, selon une convention 2018-2022 signée avec lo janvier 2018 sos engagée à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre don projet global économique et donnéenagement.

Lænjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de lænffre de logement locative afin de répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de læmploi et de contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement pour les accompagner dans leur projet diprovestissement sur des immeubles entiers incluant les pieds dipromeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité, en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés, dans le cadre de droits de réservations consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.

Action Logement Services, filiale do Action Logement Groupe dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à læffort de construction, appelée également « 1% Logement ») la somme de 1,5 Milliards dæuros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations danvestissement qui ne peut être supportée par læconomie locative des immeubles, en préfinançant leur portage amont et en finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Des projets situés en c%ur de ville ont été listés, autant en réhabilitation quæn démolition/reconstruction. Løpbjectif de cette convention est la réservation de crédits doAction Logement pour le financement de ce projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

AUTORISE le Maire à signer la Convention avec Action Logement et la Communauté do Agglomération de la région de Château-Thierry concernant le volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers et tout autre document relatif à cette convention.

Lotissement du Clos des Vignes E Rétrocession des réseaux et voiries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

La Société NEXITY a aménagé le lotissement du Clos des vignes au lieu de vie blanchard. La première phase de ce lotissement est constituée de 60 lots à bâtir de constructions individuelles et 1 macro-lot composé de 44 logements collectifs sociaux. La deuxième phase est constituée de 49 lots à bâtir de constructions individuelles.

Il est nécessaire de procéder à la rétrocession des voiries et de lænsemble des réseaux divers à la ville, qui elle-même les rétrocédera ensuite aux différents concessionnaires concernés, sous réserve du respect des cahier des charges.

Une première délibération a été votée le 26 septembre 2016 mais, au vu des difficultés rencontrées et par souci de transparence, cette délibération est à nouveau présentée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

ACCEPTE la rétrocession des réseaux et des voiries situés sur le lotissement du Clos des Vignes (Phases 1 et 2), par lœcquisition des parcelles cadastrées BO n° 273, 358, 411 et 412, pour une superficie totale de 23 177 m².

DIT que cette acquisition se fera à lœuro symbolique en la forme notariée par Maître CARCELLE, Notaire à Château-Thierry, les frais afférents étant à la charge de NEXITY FONCIER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Convention avec « Un Château pour IEEmploi »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville de Château-Thierry a confié à læssociation « Un Château Pour læmploi » une mission de dévégétalisation du rempart nord du château, ainsi que la stabilisation des maçonneries des courtines et tours ainsi révélées afin de créer un parcours de visite.

Cette action, entreprise en septembre 2014 se poursuivra en 2020 par la consolidation du parcours créé en 2019. De plus, le chantier se prolongera sur la partie est du rempart. Cette mission principale est accompagnée done mission générale dontretien des maçonneries du château, des cuisines et des chemins de déambulation, en vue dopffrir au public un cadre de visite renouvelé.

Ces différentes actions sæffectueront dans le cadre doun chantier doinsertion, durant lequel les bénéficiaires pourront appréhender les savoir-faire de différents métiers du Bâtiment en les appliquant directement sur ce château classé aux Monuments Historiques. Ainsi ils participeront par leur action à la mise en valeur doun Patrimoine de valeur tout en acquérant une véritable formation professionnelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec læssociation « Un Château pour læmploi » pour la poursuite du chantier déposertion.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Dotation deguipement des Territoires Ruraux (DETR) - Demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé à læssemblée de solliciter de lætat les subventions les plus élevées possibles au titre des projets suivants :

Opérations	Montant ÖHT Opérations	Taux	Montant subvention
Acquisition doune balayeuse	151 235.33 "	60%	90 741.20"
Réfection de la toiture du gymnase Brossolette	80 000 "	60%	48 000 "
Réalisation des travaux dans les établissements scolaires dans le cadre des Grosses Réparations Scolaires (GRS)	80 000 "	60%	48 000 "

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

APPROUVE, le projet et sollicite le financeur suivant : lo tatt à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur potentiel.

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune.

DIT que les crédits sont ou seront inscrits au Budget communal.

Ecole de la Mare Aubry - Demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 7 janvier 2020 relative au maintien et à la consolidation du dispositif exceptionnel de soutien à lignvestissement local, mis en place en 2016, afin descompagner et de favoriser la transformation des territoires.

Vu la circulaire préfectorale du 13 janvier 2020 relative au fonds national daménagement et du développement du territoire,

Pour répondre aux politiques gouvernementales en matière de dédoublement de classe, ainsi qua la dynamique démographique, la Ville réalise des investissements conséquents.

Il convient de réaménager lœcole existante avec des travaux de cloisonnement et dæccessibilité et de procéder à son extension. Ce projet est estimé à 1 430 821,49 "H.T

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

APPROUVE le projet et sollicite les financeurs suivants : lo tatà à travers la Dotation de soutien à lonvestissement local (DSIL), le Fond National donnénagement et de développement du territoire (FNADT), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et le Département avec lo Partenariat Investissement (API).

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur.

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune.

DIT que les crédits sont ou seront inscrits au Budget communal.

Extension du Cinéma Théâtre - Demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 7 janvier 2020 relative au maintien et à la consolidation du dispositif de soutien à lignvestissement local (DSIL) et la Dotation de quipement des Territoires (DETR), mis en place en 2016, afin de accompagner et de favoriser la transformation des territoires.

Vu la circulaire préfectorale du 13 janvier 2020 relative au fonds national daménagement et du développement du territoire (FNADT),

Pour maintenir le cinéma en centre-ville et pour répondre à une augmentation de la fréquentation du cinéma théâtre, il est proposé dægrandir le bâtiment et de le remettre aux normes, notamment pour permettre son accès aux personnes à mobilité réduite. Cette opération est inscrite dans læction c%ur de ville.

Cette opération devra respecter les contraintes architecturales liées à Impistoire du bâtiment, notamment en conservant sa façade et par la mise en valeur des vitraux. Ce projet est estimé à 3 480 000" H.T, cofinancé par læxploitant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur.

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune.

DIT que les crédits sont ou seront inscrits au Budget communal.

Rénovation des espaces publics - Demande de subvention au Conseil Régional

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin daccompagner le développement des territoires, la Région Hauts-de-France met en %uvre une Politique daménagement et de quilibre des Territoires (PRADET) et à ce titre, 3 axes de développement ont été définis : la mobilité, la conomie et la résidentialisation.

Afin de préparer la programmation 2019, le PETR. UCCSA a été chargé de recenser les projets susceptibles de répondre aux critères régionaux des projets dontérêt intercommunal contribuant au renforcement du maillage des villes et bourgs centres, au soutien des services de proximité, de logattractivité et des potentiels de développement économique locaux de ces territoires.

Il est donc proposé à læssemblée de solliciter la Région Hauts-de-France afin deptenir les subventions, les plus élevées possibles, au titre des Fonds PRADET, pour le projet suivant :

Opérations	Montant ÖHT	Taux	Montant subvention
Rénovation du bas de la place de Imôtel de ville			
ainsi que de la place du Maréchal Leclerc	1 489 703.35	47.00 %	700 000.00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

SOLLICITE la participation la plus élevée possible auprès du Conseil Régional au titre de la Politique do Aménagement et de quilibre des Territoires (PRADET)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur.

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune.

DIT que les crédits seront ou seront inscrits au Budget communal.

Aires de jeux - Demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation Aisne Partenariat Investissement 2020 du conseil départemental de lo lisne,

Vu la circulaire préfectorale du 7 Janvier 2020 relative au maintien et à la consolidation du dispositif exceptionnel de soutien à liprovestissement local, mis en place en 2016, afin donc compagner et de favoriser la transformation des territoires,

Fidèle à son engagement, la ville de Château-Thierry poursuit sa démarche de création, dembellissement et descessibilité des espaces publics. Aussi des aménagements urbains, sportifs et/ou de loisirs sont réalisés afin de contribuer directement au mieux vivre-ensemble à leamélioration et le nrichissement de le services publics.

Aujourdqui, la ville souhaite réhabiliter lquire de jeux « Parc Saint joseph », située quai Couesnon et implanter une aire de jeux au square « Pierre Sémard » située quai Dupuis Delizy. Situées à proximité du centre-ville, des bords de Marne et du quartier social « La Vignotte », les aires de jeux bénéficient dqun emplacement stratégique répondant non seulement à une demande de la population (habitants, groupes scolaires) mais aussi à la structuration dqune offre complémentaire aux derniers projets réalisés par la ville (ex aménagements des bords de marne).

Le projet est donc dans la continuité de la politique de la ville dans le cadre de la rénovation et la dimplantation dannénagements ludiques, sportifs et pédagogiques

Désignation	Montant HT	Montant TTC	Taux	Montant subvention
Aménagement d'équipements sportif et loisirs API	151 235,33	181 482,40	20,00%	30 247,07 €
Aménagement d'équipements sportif et loisirs DSIL	151 235.33	181 482.40	60.00 %	90 741.20 €

Reste à charge pour la collectivité 20 % soit: 30 247.06"

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur.

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune.

DIT que les crédits sont ou seront inscrits au Budget communal.

Parcours en filet au château médiéval - Demande de subvention au titre du FNADT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de mettre en valeur son patrimoine riche en histoire, la Ville de Château-Thierry a décidé de valoriser et dynamiser le site du Château Médiéval, centre regroupant des animations culturelles, archéologiques, historiques, et des activités ludiques et festives (spectacles de fauconnerie et reconstitution historique avec la couleuvrine et le trébuchet, lieu de médiation historique avec le Casteloscope, valorisation des cuisines médiévales, ferme pédagogique).

Coest dans ce cadre quo été installé sur le site du Château, en 2014, un parcours en filet antichute avec pont levis. Destiné aux familles, il permet de renforcer la diversité des activités offertes aux visiteurs et, ainsi, lontractivité touristique. En outre, il permet plus particulièrement au jeune public de somproprier un patrimoine historique et archéologique exceptionnel de la ville de Château Thierry.

Considérant le besoin de renouvellement et lopbsolescence au regard des normes européennes du parcours de 2014, il est proposé de le remplacer et donstaller un nouveau parcours en filet de protection antichute avec pont levis doaccès sur le même site.

Cette installation est estimée à 110 150 " HT. Cette dernière peut faire lopbjet donne mobilisation de subventions auprès de loétat au titre du FNADT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le concours financier au taux le plus élevé auprès des services de l'État, au titre du FNADT (Fonds National donnénagement et de Développement du Territoire),

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte portant exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget communal.

Enfouissement de réseaux rue du paradis Approbation du projet de IBJSEDA et participation financière de la Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville de CHATEAU-THIERRY envisage deffectuer des travaux deffacement des réseaux électriques, téléphoniques et déclairage public de la « rue du Paradis »

Il précise que les travaux seront réalisés par lo SEDA, Union des Secteurs do Energie du Département de lo Aisne, autorité concédante du Service public de lo le lo Electricité.

La Ville de CHATEAU-THIERRY est adhérente à lou SEDA depuis le 26 septembre 2007.

Le coût de lopération calculée aux conditions économiques et fiscales soélève à 369 052,26 " HT

En application des statuts de la La Commune sobleve à 257 853,94 " HT. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

APPROUVE le tracé lié à loenfouissement des réseaux tel quoi a été présenté par loUSEDA.

NOTE quœn cas dopbandon ou de modification du projet approuvé, lœ́tude réalisée sera remboursée à lou SEDA par la Commune.

SŒNGAGE à verser à la SEDA la contribution financière en application des statuts de la SEDA.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Communal.

Enfouissement de réseaux rue Jean de La Fontaine Approbation du projet de IBUSEDA et participation financière de la Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville de CHATEAU-THIERRY envisage dœffectuer des travaux dœffacement des réseaux électriques, téléphoniques et dœfclairage public de la « rue Jean de la Fontaine »

Il précise que les travaux seront réalisés par lo SEDA, Union des Secteurs de Energie du Département de lo Aisne, autorité concédante du Service public de lo le lo Energie du Département de lo Energie de lo Energie de lo Energie de lo Energie du Département de lo Energie du Département de lo Energie de lo En

La Ville de CHATEAU-THIERRY est adhérente à la SEDA depuis le 26 Septembre 2007.

Le coût de lopération calculée aux conditions économiques et fiscales soélève à 141 124.89 "HT

En application des statuts de IdUSEDA, le montant de la contribution financière de la commune soblève à 99 710.43 " HT. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

APPROUVE le tracé lié à lænfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté par la SEDA.

NOTE quœn cas dabandon ou de modification du projet approuvé, lœtude réalisée sera remboursée à laUSEDA par la Commune.

SŒNGAGE à verser à laUSEDA la contribution financière en application des statuts de laUSEDA.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Communal.

Départ de M. REZZOUKI et M FRERE (18 présents - 23 votants)

Rénovation du Musée Jean de La Fontaine E Demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la Circulaire du 13 janvier 2020 relative aux interventions du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT),

Vu la Circulaire du 07 janvier 2020 relative à la dotation déquipement des territoires (DETR) et à la dotation de soutien de lignvestissement local (DSIL),

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les inégalités et de développement de la territoire et du tourisme, la collectivité souhaite entreprendre la rénovation du Musée Jean de La Fontaine, dans la perspective du 400ème anniversaire de la naissance du poète, qui aura lieu en 2021.

La municipalité souhaite entreprendre la première phase des travaux de rénovation du Musée en 2020. Celle-ci est composée de la mission de maîtrise douvre pour les travaux, la construction de la cueil-boutique rénové dans la la la médiathèque, la médiathèque, la médiathèque, du musée et des sanitaires, la construction déquipements et despaces pour la ccessibilité du site (ascenseur et escalier de secours notamment). Enfin, la ménagement des abords du musée sera également programmé pour faciliter la ccès au site. Le projet est estimé à 1 917 209.00 " HT.

Le but est doutiliser loeffet de promotion généré par les 400 ans de Jean de La Fontaine en 2021 pour solliciter un élan populaire et en particulier susciter des dons dans le cadre doune campagne de mécénat participatif pour accompagner la rénovation du musée dans le cadre de la phase 2. La collectivité sollicite à cette fin les subventions de loÉtat (FNADT), du Département de loAisne, de la Région Hauts-de-France, et de loEurope (programme LEADER) pour le projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

SŒNGAGE à réaliser les opérations précitées.

SOLLICITE les subventions, les plus élevées possibles auprès de lotat, du Département de lotaine et de la Région Hauts-de-France et de lotaurope (programme LEADER) pour financer les opérations, avec une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre financeur potentiel, ainsi qua signer tout document relatif à ce dossier,

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la collectivité.

400 ans de Jean de La Fontaine E Demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville de Château-Thierry offre une programmation ambitieuse de manifestations culturelles et sportives riche et diversifiée. Lænnée 2020 viendra renforcer ces ambitions avec la préparation du 400e anniversaire de Jean de La Fontaine.

2021 marquera le 400e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine à Château-Thierry. Fabuliste le plus célèbre, pilier de la littérature française, loinfluence de Jean de La Fontaine not cessé de croître depuis quatre siècles.

Pour valoriser cet héritage exceptionnel, la Ville de Château-Thierry souhaite mobiliser toutes les énergies et les compétences pour impulser une dynamique mêlant projets dæménagement, culturels, initiatives sportivesõ Ainsi, nous permettrons à notre territoire de rayonner à læchelle nationale et internationale, à læccasion de cet anniversaire historique.

Un Comité de Pilotage réunit les partenaires du projets (Institutions, associations, entreprisesõ) afin détudier les modalités de financement de ces célébrations.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le concours financier au taux le plus élevé auprès des services de l'Etat, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts de France, de la Région, du Conseil Départemental et auprès du PETR. UCCSA dans le cadre de son dispositif européen LEADER au titre de l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ces projets.

Demande du label « Ville en poésie »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La ville de Château-Thierry abrite la maison natale de Jean de La Fontaine. Haut-lieu patrimonial à Château-Thierry, Idnôtel particulier qui a vu naître le plus célèbre des fabulistes est davantage quoun espace doexposition. La Maison natale de Jean de La Fontaine est un site privilégié dopccueil, de découverte et doexpression pour toutes celles et ceux qui souhaitent sopprocher au plus près du poète.

La présence de cet illustre écrivain imprègne fortement la vie culturelle locale et cœst ainsi que naturellement, la ville participe tous les ans au « Printemps des Poètes ».

Dœqutre part, dans le cadre du programme des animations culturelles proposées par la Médiathèque, le Musée Jean de La Fontaine et le service des Arts Visuels ainsi quœquec le soutien et la participation de la Librairie des Fables, de plusieurs associations locales et des différents établissements scolaires de la cité, la commune met régulièrement en avant la poésie à travers des lectures, des spectacles et des animations poétiques.

En 2021, Jean de La Fontaine fêtera ses 400 ans et pour aller au-delà de sa programmation annuelle et ancrer encore dœpvantage la poésie au c%ur de la commune, la ville souhaite obtenir le label « Ville en poésie ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

SŒNGAGE à soutenir la mise en place doactions autour de la poésie.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter loptention du label « Ville en Poésie »

Musée Jean de La Fontaine Ë Tarifs Ë Gratuité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 13 décembre 2019, le Conseil Municipal a accordé la gratuité de la visite guidée du Musée Jean de La Fontaine aux enfants de moins de 6 ans.

Il est proposé détendre cette gratuité des visites guidées organisées par les écoles élémentaires et maternelles de Château-Thierry.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE donccorder la gratuité des visites guidées du Musée Jean de La Fontaine organisées par les écoles élémentaires et maternelles de Château-Thierry.

Retour de M. REZZOUKI et M FRERE . 20 présents / 25 votants

Rénovation du Musée Jean de La Fontaine E Marché de maitrise du uvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le musée Jean de La Fontaine figure parmi les édifices remarquables qui contribuent au rayonnement de notre territoire. Il contient des collections dants graphiques, de peintures et de sculptures exceptionnelles.

Son attrait est deputant plus notable, que fera le la plus grande attention lorsque la Ville de Château-Thierry fêtera, en 2021, les 400 ans de la naissance du fabuliste.

Au regard de lænjeu mémorable que représente sa rénovation, lærchitecte en chef des monuments historiques a réalisé un diagnostic du musée à la suite duquel le conservateur du patrimoine a élaboré un projet scientifique et culturel. Un programme de restauration du musée a alors été réalisé en lien avec les services techniques de la Ville.

Ce programme décompose les travaux en deux phases :

- La première est consacrée à la construction donn nouvel accueil du musée dans lopile sud de la médiathèque ainsi quoen sa mise en accessibilité.
- La seconde phase vise notamment à restaurer et réaménager lightérieur du musée afin des proposer une nouvelle scénographie.

Par délibération en date du 4 juillet 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager une procédure dappel doffres en vue de la sélection du maître do uvre qui sera en charge du suivi des travaux de rénovation.

La consultation a été publiée le 14 octobre 2019 et les plis réceptionnés le 2 décembre 2019.

Parmi les 6 candidatures déposées dans les délais, la commission dappel doffres réunie le 4 février 2020 a décidé dattribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la la commission dappel doffres réunie le 4 février 2020 a décidé dattribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la commission dappel doffres réunie le 4 février 2020 a décidé dattribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la commission dappel doffres réunie le 4 février 2020 a décidé dattribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la commission dappel doffres réunie le 4 février 2020 a décidé daptribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la commission dappel doffres réunie le 4 février 2020 a décidé daptribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la commission dappel daptribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la commission daptribuer le marché au Groupement représenté par son mandataire, la commission de la commission

Groupement Eric Pallot	tranche ferme	tranche optionnelle	Totaux TF et TO
Montant HT	259 849,00 €	170 151,00 €	430 000,00 €
Montant TTC	311 818,80 €	204 181,20 €	516 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

PREND ACTE du bon déroulement de la procédure dappel doffres.

DECIDE doattribuer, conformément à loavis de la Commission do Appel do Offres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes pièces afférentes au marché avec le groupement attributaire.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Festival du Livre Illustré Ë Demande de subvention au Conseil Régional

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du programme des animations proposées par la Médiathèque et visant à développer les pratiques culturelles, la Ville de Château-Thierry organise le Festival du livre illustré. Ce projet vise à augmenter le rayonnement de la médiathèque sur le territoire en déployant une offre de contenus et pratiques artistiques culturels en direction de tous les publics.

Cet évènement littéraire porté par la médiathèque et soutenu par lætat dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé en septembre 2018, signscrit également dans le dispositif 100% EAC avec læpijectif de renforcer la pratique artistique et culturelle autour du livre des enfants, des jeunes et de leur famille dans lænsemble de la Communauté danglomération.

La manifestation comporte plusieurs temps forts :

- Des rencontres dœuteurs dans les établissements scolaires de mars à juin,
- Des expositions do uvres dollustrateurs de mai à juin,
- Le festival du livre illustré les 6 et 7 juin : 2 jours ponctués donnimations diverses dans différents sites de la ville : café littéraire, spectacles, ateliers avec des illustrateurs, lectures théâtralisées, contes, stands doéditeurs, doputeursõ
- Le concours Les Fables Jean de La Fontaine, lancé en octobre 2019 avec une remise de prix le dimanche 7 juin.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		Taux
Prestations	8 930 "	Etat (CTL)	10 100 "	26 %
Diverses	1 000 "	100% EAC	7 200"	19 %
fournitures				
Achats livres et	3 050 "	Région (Programme	13 228 "	35 %
chèque-lire		daActivité culturelle)		
Location	2 200"	Commune	7 632 "	20 %
Défraiement	4 210"			
Communication	2 200"			
Droits doputeur	16 570"			
Total	38 160 Č	Total	38 160 C	100 %

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

SŒNGAGE à réaliser ces actions.

SOLLICITE les subventions, les plus élevées possibles, auprès des différents partenaires financiers.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels, ainsi qua signer tout document relatif à ce dossier.

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Communal.

Manifestation « Partir en Livre » Ë Demande de subvention au CNL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du programme des animations proposées par la Médiathèque et visant à favoriser la pratique de la lecture, la Ville souhaite participer à la manifestation nationale « Partir en livre », grande fête du livre jeunesse.

Organisé par le ministère de la Culture par le Centre national du livre CNL, Partir en livre célèbre le livre dans toute la France et lœtranger. Lœbjectif est dæller à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire et redonner au livre sa valeur de divertissement.

Les ateliers dont la volonté de familiariser lonnant avec lont sous toutes ses formes. La médiathèque a souhaité cette année sont proposer un projet culturel et artistique « un été au cirque ». Celui-ci veut toucher les participants des stages estivaux des Arpiculteurs, mais aussi plus largement leurs familles, les enfants des accueils de loisirs et le public. Ce projet aborde le cirque sous longspect de loillustration, des arts de la rue du théâtre õ Pour atteindre nos objectifs, de nombreuses actions hors les murs des deux structures seront organisées, à Château-plage, sur les sites emblématiques de la ville, dans les lieux de vieõ

Le contenu de la manifestation est le suivant :

- Une exposition « Bidouille Circus », %uvres originales de lællbum jeunesse de Marianne Pasquet et jeux : du 6 juillet au 29 août
- Trois stages artistiques les Arpiculteurs animés par liplustratrice, la Cie de cirque ISIS et Angeline Delacourt (intervenante en théâtre) : 6 . 10 juillet, 13 . 17 juillet et 20- 24 juillet
- Trois temps forts tout public, en clôture des stages (spectacles, animations, dédicace õ) : vendredis 10, 17 et 24 juillet
- Des lectures et ateliers thématiques à la médiathèque et en plein air dans différents lieux de la ville
- La mise en place donne bibliothèque de plein air, donne malle à BD et donnimations autour du livre et lectures animées à Château-plage

Le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		Taux
Prestations	3470			
Diverses fournitures et alimentation	700	CNL	6 740	70 %
Achats livres	500	Commune	2 890	30%
Droit doauteur et de session	4 070			
Défraiement	800			
Taxes	90			
Total	9630 Č	Total	9 630 C	100 %

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

SŒNGAGE à réaliser ces actions.

SOLLICITE les subventions, les plus élevées possibles, auprès des différents partenaires financiers.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels, ainsi qua signer tout document relatif à ce dossier.

SŒNGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la Commune.

Convention de partenariat avec læchangeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LoAssociation « LoÉchangeur » mène une politique affirmée envers la création contemporaine. Cette politique en matière de spectacle vivant intervient notamment dans le domaine chorégraphique. Elle a obtenu le label national Centre de Développement Chorégraphique.

Il est nécessaire de renouveler la convention de partenariat avec « Lo changeur ».

Cette convention donne durée donn an arrivant à échéance, il est proposé à loassemblée de renouveler cette convention dans les mêmes termes pour une durée donn an.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec læssociation « Læchangeur ».

Convention de partenariat avec la Union Musicale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Union Musicale, Harmonie de Château-Thierry, fondée en 1868, développe les pratiques musicales amateurs. Cette association participe aux événements patriotiques et favorise l'éducation musicale populaire. Partenaire privilégié, l'Union Musicale participe également à offrir aux musiciens des passerelles entre le Conservatoire Municipal et l'association dans le but de valoriser une accessibilité à la musique pour tous.

Afin de pouvoir renouveler la collaboration entre la Ville et l'Union musicale, il est demandé de signer la convention de partenariat, d'une durée de deux ans.

Avec 24 suffrages pour et 1 non-participation au vote (M. JACQUESSON),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Union Musicale.

Mise à jour du tableau des emplois permanents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par la grane délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal, au vu de ces textes, et compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé à læssemblée :

Au 1er mars 2020, la création de :

Secteur technique

Cadre demplois des adjoints techniques territoriaux

1 adjoint technique territorial - Poste à temps complet - Rémunération statutaire.

Au 1er mars 2020, la suppression de :

Secteur technique

Cadre demplois des adjoints techniques territoriaux

1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Poste à temps complet - Rémunération statutaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE de modifier ainsi le tableau permanent des emplois territoriaux.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal.

Contrats de travail temporaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la ticle 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par la grane délibérant de la collectivité ou de la grane de la collectivité ou de la grane de la collectivité ou de la co

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer læffectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins la rticle 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement dagents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire dactivité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois,

Considérant la nécessité de créer des emplois de non titulaires en raison dopccroissements temporaires dopctivités,

Il est proposé à læssemblée :

- La création don poste dondjoint du Patrimoine affecté au site des aigles, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures semaine.
- La création don poste dondjoint du Patrimoine affecté au Silo U1, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures semaine.
- La création don poste dondjoint donnimation affecté aux ateliers dont, relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 30 heures semaine.
- La création don poste dondjoint technique, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures semaine.

Avec 24 suffrages pour et 1 abstention (M. FRERE),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE dajouter au tableau des emplois non permanents, les postes ci-dessus ainsi proposé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Prestations de la ction sociale E Taux 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire du 24 décembre 2019 de la Direction Générale de lo Administration et de la Fonction Publique concernant le tableau des prestations d'action sociale pour l'année 2020,

Les dispositions sociales détaillées dans ce tableau (aide à la famille, subventions pour séjours depnfant, etc.) reconduisent des mesures antérieures, adoptées par le conseil municipal, d'année en année, depuis le 25 août 1980.

Il est proposé læpplication de ces nouveaux taux, avec effet au 1^{er} janvier 2020, de plein droit en faveur des agents territoriaux répondant aux conditions requises.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE dappliquer les taux suivants, avec effet au 1er janvier 2020, de plein droit en faveur des agents territoriaux répondant aux conditions requises.

PRESTATIONS	Taux 2020
RESTAURATION	
Prestation repas	1,27€
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	23,59 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	7,58 €
enfants de 13 à 18 ans	11,46 €
En centres de loisirs sans hébergement	
journée complète	5,46 €
demi-journée	2,76 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	7,97 €
autre formule	7,58 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	78,49 €
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,73 €
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	7,58 €
• enfants de 13 à 18 ans	11,47 €
ENFANTS HANDICAPÉS	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	165,02 €

Création dun marché à Blanchard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La commune de Château-Thierry organise actuellement trois marchés de détail :

- le mardi matin sous le marché couvert
- le mardi matin aux Vaucrises
- le vendredi matin sous le marché couvert, la place de la Hôtel de Ville et ses rues adjacentes

Dans le but dopffrir aux habitants une animation répondant à la recherche de convivialité et de proximité, la Ville propose de créer un nouveau marché communal hebdomadaire de plein air à Blanchard, sur le parc de stationnement jouxtant la place de lonorloge.

Ce nouveau marché pourrait accueillir entre 5 à 10 commerçants. Il sera dans un premier temps en phase de test puis pérennisé si succès.

Conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales, la vis des organisations professionnelles intéressées a été sollicité sur ce projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à lounanimité,

DECIDE de créer un nouveau marché communal hebdomadaire de plein air à Blanchard,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place de ce marché communal.

Motion de soutien à la filière Champagne et à la filière vin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance lænsemble des vins français, y compris les vins mousseux importés sur leur territoire à une taxe pouvant représenter jusqua 100 M de leur valeur,

Considérant la décision déjà prise par les USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur,

Considérant la décision de lo Prganisation Mondiale du Commerce (OMC) doputoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans lo Ifaire des subventions accordées au groupe Airbus, notamment par la France,

Considérant que la mise en place donne taxe fragiliserait la position des vins français sur ce marché et aurait des répercussions économiques désastreuses sans précédent à court et long terme pour nos territoires,

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin représente le second poste excédentaire de la balance commerciale après læéronautique,

Considérant que ce résultat à læxport est réalisé par près de 6 000 entreprises, que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et lænsemble des commerçants et artisans qui y sont installés,

Considérant que les USA constituent le 1^{er} marché à læxportation en valeur de la filière Champagne avec 660,1 millions dæuros de chiffre dæffaires, et le 2^{ème} marché en termes de volumes, que cela bénéficie directement et indirectement à 15 000 exploitations viticoles champenoises qui dynamisent le territoire de loAOC,

Avec 23 suffrages pour et 2 abstentions (M. FRERE et M. COPIN),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DEMANDE à Monsieur le Président de la République Française de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la mise en place donne taxe sur les vins mousseux et lognsemble des vins.